

Poliquin, Renée (BAPE)

Objet: TR : Question de la commission du BAPE concernant le projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois

271**DQ8.1**

Projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois

6211-02-027

-----Message d'origine-----

De : Denys.Laplante@mdeie.gouv.qc.ca [mailto:Denys.Laplante@mdeie.gouv.qc.ca]

Envoyé : 25 octobre 2010 11:44

À : Polquin, Renée (BAPE)

Cc : Clement.Drolet@mdeie.gouv.qc.ca

Objet : Question de la commission du BAPE concernant le projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois

En réponse à la question qui m'a été posée par le BAPE, voici mes éléments de réponse.

Comme je l'ai déjà mentionné lors de ma comparution par téléphone, la seule façon à mon avis d'utiliser potentiellement ces scories aurait été de les employer comme agrégats, par exemple dans la fabrication de béton de ciment ou de béton bitumineux en autant qu'on puisse les séparer des autres matières constituant le matériel de remblais, mais cette voie demeure quand même difficile. La raison est que ces scories sont mélangées avec d'autres matières. Avant de les employer il faut d'abord les séparer or il n'est pas évident qu'on puisse effectuer une séparation complète ou adéquate par tamisage ou lavage pour une utilisation comme agrégats industriels. Il aurait pu être possible de les séparer efficacement si les scories auraient été magnétiques, ce qui n'est pas le cas.

L'emploi dans le béton de ciment et dans le béton bitumineux aurait peut-être pu être possible malgré la présence d'autres matières en autant que l'on puisse respecter les exigences des fabricants de béton ce qui est loin d'être certain. De plus nous faisons face à des quantités importantes, la liquidation de ce tas de scories pourraient prendre plusieurs années.

Les agrégats sont abondants au Québec et ces produits n'ont pas une grande valeur ajoutée. Les quelques dollars la tonne qu'on pourrait tirer de l'utilisation ne justifient pas à eux seuls les opérations de traitement ou de séparation. Il sera difficile de rentabiliser les opérations de traitement des scories et de plus il faudra éliminer les autres matières obtenues de la séparation.

Le document (DA35) fourni par Elkem indique que pour plusieurs raisons l'utilisation comme agrégat n'est pas la solution retenue et que l'utilisation comme matériel de remblai dans un lieu d'enfouissement sanitaire n'est pas possible notamment en raison des quantités importantes de scories. La présence d'oxydes métalliques n'est pas non plus un facteur facilitant. Les raisons fournies par la compagnie m'apparaissent probantes.

À mon avis il n'y a pas d'autres possibilités d'utiliser ces scories.

Les seules options qui restent sont l'élimination ou le confinement sur place.

Denys Laplante, ing

Direction de la chimie, plasturgie, métallurgie et des équipements
Ministère du développement économique de l'Innovation et de l'Exportation
710, Place d'Youville, 5e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
tél: (418) 691-5698 #4682
télécopieur: (418) 644-0519
courriel: denys.laplante@mdeie.gouv.qc.ca

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)

L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.